

**PROTOCOLE RENFORCE ET RECIPROQUE  
DU CONTRAT DE VILLE  
DE MONTELMAR – AGGLO**

## PROTOCOLE CONTRAT DE VILLE MONTEILIMAR – AGGLO

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine avait prévu un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces nouveaux contrats de ville ont permis de mieux inscrire les quartiers prioritaires dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires au contrat. Ils ont défini également, le cas échéant, les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun.

La loi de finances pour 2019 a ouvert la possibilité de prolonger les contrats de ville jusqu'en 2022. Cette prorogation, qui entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées, nécessite la renégociation de ces contrats et notamment d'y intégrer les engagements gouvernementaux issus de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Il ne s'agit pas d'élaborer de nouveaux contrats, mais de donner une nouvelle impulsion à leur mise en œuvre au regard des évolutions survenues depuis leur signature.

L'actualisation procède d'une logique de pilotage et doit être appréhendée comme un levier de remobilisation de l'ensemble des différents partenaires : en premier lieu l'État dans toutes ses composantes y compris l'ARS, l'agglo et la Ville, les autres signataires que sont le Conseil régional, le Conseil départemental, la CAF, les bailleurs sociaux, Pole Emploi et la Mission Locale. Ainsi, il ne s'agit pas d'écarter les engagements et moyens déjà mobilisés dans le cadre de la stratégie déployée depuis 2015. Cette stratégie, dont l'efficacité et l'adéquation avec les enjeux propres à chaque quartier prioritaire a été mesurée lors de l'évaluation à mi-parcours, doit pouvoir être renforcée via l'intégration d'objectifs partagés et de nouveaux engagements communs.

Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques est une opportunité pour redonner du souffle au Contrat de Ville particulièrement dans sa gouvernance.

### LES DOCUMENTS DE REFERENCE

Cet avenant qui sera annexé au Contrat de Ville s'appuie sur plusieurs documents de références et notamment :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- La loi relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- Le Contrat de ville de Montélimar – Agglomération 2015 – 2020
- L'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de ville validée au COPIL du 16 mars 2018



## LA GOUVERNANCE

### **La gouvernance de Montélimar Agglo et de la Ville**

- ▶ Une vice-présidence au niveau de l'agglo et une délégation de la maire adjointe à la Ville.
- ▶ A noter que le contrat de ville ne concerne qu'une seule commune, Montélimar sur les 26 qui compte l'agglomération, soit 6653 habitants en QPV sur 61 000 habitants de l'Agglo.

### **La gouvernance de l'État**

- ▶ La particularité de la représentation de l'État dans le cadre de la politique de la ville est d'être unifiée. Les différents services déconcentrés de l'État sont représentés par la Déléguée du préfet, même si certains de leurs représentants peuvent être amenés à participer aux instances du comité de pilotage. Ce mode de fonctionnement mis en place ces dernières années permet de renforcer le travail de préparation et de suivi de la programmation.

### **La gouvernance du Conseil départemental**

- ▶ Il finance les actions du contrat de ville dans le cadre de ses lignes budgétaires de droit commun. Il est représenté par la responsable du Centre Médico-Social de Montélimar (ou son Directeur). Celle-ci est très présente au sein des instances politiques de la ville et assure une représentation effective des services départementaux.

- ▶ Le Conseil départemental s'est emparé de la question politique de la ville à travers les thématiques de l'insertion par l'emploi, de la jeunesse, de la parentalité et la Prévention spécialisée. Il a également installé des permanences sociales de premier niveau et de PMI à Pracomtal et Nocaze.

### **La gouvernance Caisse d'Allocations Familiales**

- ▶ L'engagement de la branche Famille sur les QPV est réaffirmé dans la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion 2018/2022. Particulièrement sur les champs de l'accueil du jeune enfant (développement de places nouvelles d'accueil des jeunes enfants dans les QPV) et de l'animation de la vie sociale (présence d'une structure d'animation de la vie sociale dans chaque QPV). C'est dans ce cadre que la CAF déploie sa politique de droit commun sur l'ensemble de ses champs d'intervention (petite enfance, enfance et jeunesse, soutien à la fonction parentale, accès aux droits et accompagnements des familles vulnérables, et logement).

### **La gouvernance du Conseil régional**

- ▶ La Région intervient dans les domaines de la politique de la ville et rénovation urbaine au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020. Le volet urbain du CPER, approuvé le 18 mai 2017, précise que l'intervention régionale sera concentrée prioritairement sur les projets d'investissements qui concourent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

### **La gouvernance du Conseil citoyen**

- ▶ Il a vocation à participer aux instances « Politique de la Ville » tel que prévu au Contrat de ville. Les membres sont associés aux instances partenariales afin de répondre aux besoins de la population (GPO, Action « Coeur de ville »,...)

## ENGAGEMENTS

- ▶ Positionnement central de la Ville
  - dans la mise en œuvre des orientations stratégiques du contrat de ville
  - dans le suivi technique et opérationnel des dispositifs
- ▶ Prégnance de la logique « appel à projet » avec le rythme annuel de la programmation. Mise en œuvre de rencontres partenariales entre financeurs et porteurs de projet afin de travailler sur la définition des besoins, la construction d'actions et la recherche d'innovations. Mise en place ces dernières années, cette collaboration a porté ses fruits.
- ▶ Des collaborations constructives entre les financeurs pour garantir l'efficacité des orientations.
- ▶ Maintien d'un poste de référent départemental afin de faire le lien avec l'ensemble des politiques portées par le conseil départemental et les thématiques du contrat de ville.
- ▶ Renforcement du partenariat en identifiant les interlocuteurs et assurant leur présence lors des COTECH et COFIL.
- ▶ Implication des conseils citoyens dans les grandes orientations du programme Politique de la Ville.

Certains travaux réalisés localement ainsi que les préconisations de l'évaluation à mi-parcours ont permis d'alimenter la définition des priorités et enjeux attachés à chaque quartier prioritaire de Montélimar. C'est sur cette base qu'ont été définies les mesures d'engagements qui devront être prioritairement déclinées, à savoir :

- Emploi
- Prévention et sécurité
- Education et parentalité
- Cadre de vie et environnement
- Solidarité et lien social
- Logement

L'ensemble des actions doivent satisfaire aux priorités transversales :

- égalité femmes/hommes, notamment une vigilance doit être portée sur l'accès des femmes aux actions mises en place
- la jeunesse
- la prévention contre toutes les discriminations

Comment lire les tableaux ci-après :

- Chaque mesure d'accompagnement aura un chef de file qui apparaît en gras. Cette mesure pourra bénéficier de partenaires associés

<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ E = Etat et les services qui lui sont rattachés             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ EN = Education Nationale</li> <li>▪ DRAC = Direction Régionale des Affaires Culturelles</li> <li>▪ DRJSCS = Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale</li> </ul> </li> <li>◦ ARS = Agence Régionale de Santé</li> <li>◦ PE = Pôle Emploi</li> <li>◦ V = Ville</li> <li>◦ CAF = Caisse Allocations Familiales</li> <li>◦ CD = Conseil Départemental</li> <li>◦ CR = Conseil régional</li> <li>◦ Agg = Montélimar Agglomération</li> <li>◦ Autres = Partenaires associés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Directions du Conseil Départemental             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DPT = Direction des Politiques Territoriales</li> <li>▪ DCP = Direction Culture Patrimoine</li> <li>▪ DEEI = Direction Economie Emploi Insertion</li> <li>▪ DESJ = Direction Enfance Sport Jeunesse</li> <li>▪ DEF = Direction Enfance Famille</li> <li>▪ MDA = Maison de l'Autonomie</li> <li>▪ MN = Maison Numérique</li> <li>▪ MS = Mission Santé</li> <li>▪ PI = Pôle Insertion</li> </ul> </li> </ul>
--	--

**GLOSSAIRE :**

- QPV = Quartiers prioritaires de la Ville
- EPIDE : Etablissement pour l'insertion dans l'emploi
- GPO = Stratégies de groupe ou groupe Policy Object
- PACEA = Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie
- CLSPD = Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance
- CTEAC = Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle
- CSP= Contrat de sécurisation professionnelle
- TFPB = Taxe foncière sur les propriétés bâties



# EMPLOI

ENJEUX	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	CHEFS DE FILE PARTENAIRES ASSOCIES						
		E	Vi	Caf	CD	CR	Agg	Autres
			X					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation de la garantie jeunes auprès des jeunes des QPV</li> </ul>	X						PE ML
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Repérage des jeunes hors dispositif d'accès au droit à l'emploi (appel à projet « les invisibles »)</li> </ul>	X			C MS			PE ML <b>ADSEA</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle en renforçant la visibilité de l'EPIDE et de l'Ecole de la 2ème chance</li> </ul>	X			PI			PE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le nombre d'apprentis (Projet pré-apprentissage avec la Chambre des métiers et d'agriculture)</li> </ul>	X						PE ML
	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'appuyer sur un partenariat durable avec les acteurs économiques grâce à 100 chances -100 emplois</li> </ul>	x			PI			Mission Locale PE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le dispositif 10 000 inclusions et dans ce cadre :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les réseaux d'entreprises facilitant le parcours d'insertion des jeunes</li> <li>Proposer des stages de qualité aux élèves de 3ème scolarisés en REP+ et REP</li> </ul> </li> </ul>	X						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser le dispositif « Sésame » qui vise à favoriser les métiers du sport et de l'animation chez les jeunes 16/25 ans en quartiers prioritaires</li> </ul>	X						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le parrainage : Programmation de 24 parrainages dont 14 financés par la direction (4270 €) et 10 financés par la DRJSCS pour les QPV (3050 €)</li> </ul>	X			PI			Mission Locale
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les clauses d'insertions, notamment dans les marchés publics passés dans le cadre du dispositif Action « cœur de ville », par le biais du facilitateur</li> </ul>	X			X			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le service civique</li> </ul>	X	X					Mission Locale
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lever un des freins à l'insertion sociale et professionnelle des familles (dispositif insertion, horaires atypiques) en favorisant l'accueil des jeunes enfants pour concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle et en favorisant les passerelles entre les structures d'accueil des jeunes enfants, les écoles, les partenaires accompagnant les familles, l'accompagnement attentionné des familles et le développement et l'adaptation de l'offre d'accueil dans une logique d'investissement social</li> </ul>	X	X	X	DE EI		X	

**Renforcer l'accompagnement vers l'insertion professionnelle**

## EMPLOI (suite)

ENJEUX	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	CHEFS DE FILE PARTENAIRES ASSOCIES						
		E	Vi	Caf	CD	CR	Agg	Autres
Faciliter la création d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'une nouvelle action : « la création d'entreprise dans les QPV » portée par Pole Emploi</li> </ul>	x			PI			PE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que les femmes bénéficient de l'information, qu'elles soient présentes parmi les participant.es –référence au plan national « Entreprenariat des femmes »</li> </ul>	X						
Faciliter la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'accès au permis de conduire et faire connaître les possibilités existantes               <ul style="list-style-type: none"> <li>500€ pour les apprentis versés par CSP</li> </ul> </li> <li>Soutenir l'intervention de l'ADIE dans les QPV</li> <li>Stage individuel pour les jeunes</li> </ul>	X	x		PI		x	PE Mission Locale

# PREVENTION ET SECURITE

ENJEUX	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	CHEFS DE FILE PARTENAIRES ASSOCIES						
		E	Vi	Caf	CD	CR	Agg	Autres
Prendre en compte le sentiment d'insécurité	• Présence d'un délégué à la cohésion Police Population	X						
	• Création d'une équipe de soirée de Police Municipale ayant pour vocation de mettre en œuvre les pouvoirs de police du Maire sur les créneaux horaires allant jusqu'à 02H		X					
	• Renforcement des effectifs de la Police Municipale		X					
	• Renforcement du partenariat dans le cadre « Sécurité au quotidien » à travers les G.P.O. dont le renforcement du lien polices/population	X	X					Bailleurs
	• Développement de la vidéo-protection		X					
	• Programmer annuellement un CLSPD plénier		X					
	• Prendre en compte la perception par les femmes des espaces publics. Organiser une marche exploratoire	X	X					Bailleurs
	• Rénovation des aires de jeux		X		DPT	x		Bailleurs
	• Renforcement de la présence des médiateurs	X	X					Bailleurs
Reconquérir l'espace public	• Rénovation des espaces publics inscrits dans le cadre de l'action « Coeur de Ville »	X	X		DPT	X		
	• Création de jardins familiaux à Nocaze	X	X				x	Bailleurs



# EDUCATION ET PARENTALITE

ENJEUX	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	CHEFS DE FILE PARTENAIRES ASSOCIES						
		E	Vi	Caf	CD	CR	Ag	Autres
Favoriser la réussite éducative et soutenir la fonction parentale	• Maintien du dispositif Programme Réussite Educative : Renforcer le partenariat autour du dispositif	x	x		CMS			
	• Relance des mesures de responsabilisation dans les collèges	X			DESJ			ADSEA
	• Développer les actions collectives et individuelles de parentalité par le référent famille des centres sociaux		x					
	• Etenare les cordées de la réussite	x						
	• Réduction des inégalités d'accès au dispositif de soutien à la parentalité par le développement d'actions favorisant le renforcement des liens familles – écoles , l'accompagnement des parents, valorisant les compétences et ressources des parents et renforçant leur place et leur rôle (développement de la couverture des besoins, diversité de l'offre proposée sur les QPV, lutte contre les discriminations).	X	X	x				
	• Structuration d'une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles par la promotion d'actions favorisant une offre jeunesse de qualité (développement de la qualité de l'accueil, dispositifs d'accompagnement de la prise de responsabilité et de l'autonomie des jeunes et des adolescents)	X	X	x			X	
	• Accompagnement dans les projets qui visent à renforcer leur autonomie et la démarche citoyenne	X	X	x				
	• Accompagner les chantiers éducatifs	X	X					ADSEA
	• Développer l'accueil de loisirs des ados		X				x	
	• Cibler et proposer une offre de services différentes pour les jeunes sans qualification, sans emploi, absents de tout réseau (PACEA)	x						Mission Locale
Mobiliser les jeunes dans une démarche propre	• Développer les actions parentalités adaptées aux évolutions sociales et aux structures familiales (lien enfants/parents, éducation au numérique)	x	x	x	DEF			
	• Maintenir la Prévention spécialisée		X		X		X	



# SOLIDARITE ET LIEN SOCIAL

ENJEUX	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	CHEFS DE FILE PARTENAIRE ASSOCIES						
		E	Vi	Caf	CD	CR	Ag	Autres
Prise en compte des difficultés d'accès à l'offre de soin	• Création d'un centre santé sur le centre ancien	X ARS	X		MS			
	• Favoriser la mise en œuvre des actions du contrat local de santé, notamment en améliorant la prise en compte par les habitants de leur propre santé et en réduisant les inégalités territoriales en santé	X ARS	X	X	X			CPAM
	• Renforcement du rôle de la médiation santé	X ARS	X		CMS			
	• Rendre lisible les services proposés en améliorant la diffusion de l'information	X ARS	X		CMS			
Améliorer l'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme	• Développer et rendre plus visibles les Espaces Publics Numériques et développer l'accès au numérique	X	X	X		MN		
	• Garantir la présence d'un écrain public	X	X	X				Mission Locdle
Favoriser le lien entre les habitants du centre ancien	• Favoriser l'accès aux lieux ressources		X					
	• Émergence d'un Espace de Vie Sociale, d'un 1/3 lieu	X	X	X				
Soutenir le développement culturel	• Renforcement de la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale, en prenant appui sur les centres sociaux ou les espaces de vie sociale, par la promotion de projets favorisant la participation des habitants, le développement de liens sociaux, la mixité sociale, la citoyenneté de proximité, les liens intergénérationnels	X	X	X				
	• Développer l'éducation artistique et culturelle et les enseignements artistiques à destination des enfants et des jeunes sur tous les temps de vie (CTEAC)	X DRAC					DCP	
	• Inciter à la mobilité en permettant aux habitants des QPV de découvrir des événements et équipements culturels (proximité et/ou périphérie)	X	X					
	• Soutenir le développement de médias de proximité et encourager les actions d'éducation aux médias, à l'information et au numérique	X DRAC	X	X				

## CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

ENJEUX	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	CHEFS DE FILE PARTENAIRES ASSOCIES						
		E	Vi	Caf	CD	CR	Agg	Autres
		<p><b>Requalification du centre ville</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif action « cœur de ville » - Mise en œuvre de la Convention Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) - lien avec les clauses d'insertion dans les marchés publics</li> <li>Dispositif « réinventons nos cœurs de ville »</li> </ul>	X	X		DPT	X	X
<p><b>Améliorer le cadre de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la gestion des déchets</li> <li>Mettre en place des diagnostics de gestion urbaine et sociale de proximité en collaboration avec les bailleurs sociaux et veiller à la mise en œuvre des mesures prévues dans les conventions d'abaitement TFPB</li> <li>Favoriser l'appropriation de leur cadre de vie par les habitants en mettant en place des projets de médiation autour de l'architecture, du patrimoine ou de la mémoire des QPV</li> </ul>	X	X	X			X	Bailleurs Bailleurs	

## LOGEMENT

ENJEUX	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	CHEFS DE FILE PARTENAIRES ASSOCIES						
		E	Vi	Caf	CD	CR	Agg	Autres
		<p><b>Promouvoir la mixité sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à la bonne application des objectifs de la Loi Egalité Citoyenneté en matière d'attribution des logements sociaux</li> </ul>	X	X				
<p><b>Améliorer l'environnement habitable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les actions de lutte contre l'habitat indigne</li> <li>Renforcer la connaissance des habitants sur les actions relatives aux économies d'énergie</li> </ul>	X <sub>ARS</sub>	X	X	DPT			Bailleurs Bailleurs	



**SIGNATURES**

Fait à Montélimar le :

Pour la Préfecture de la Drôme

Pour Montélimar Agglo

Pour la Ville de Montélimar

Pour la Région Auvergne Rhône-Alpes

Pour le Conseil départemental de la Drôme

Pour la Caisse d'Allocations Familiales

Pour la Caisse des dépôts et consignation

Pour Pôle Emploi

Pour l'Agence Régionale de Santé

Pour le Ministère de la Justice

Pour la Direction des Services  
départementaux de  
l'Education Nationale,  
l'IA-DASEN

Pour la Mission Locale

Pour Montélimar Habitat Agglo

Pour Drôme Aménagement Habitat

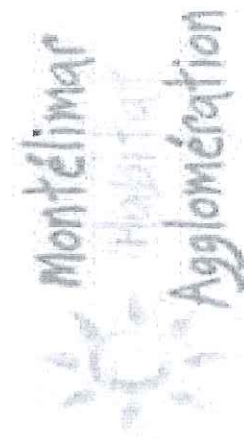
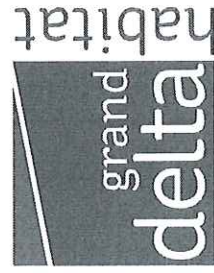
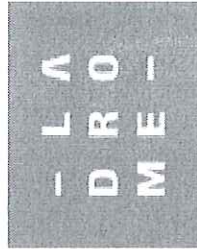
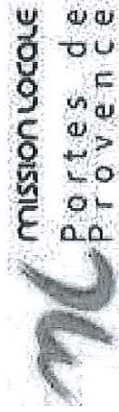
Pour S.D.H

Pour Grand Delta Habitat





**montélimar**  
agglomération



**Drôme Aménagement Habitat**  
Office public de l'habitat





# ANNEXE



## La contribution du Département de la Drôme aux contrats de ville

Le Département de la Drôme contribuera à la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre de sa vocation à soutenir les solidarités humaines et les solidarités territoriales.

S'il n'apportera pas de financements spécifiques aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats de ville, les crédits de droit commun pourront naturellement être mobilisés en appui à ces actions, dès lors qu'elles s'inscriront en cohérence avec les objectifs départementaux et qu'elles seront validées par les instances départementales ad hoc (les commissions locales hébergement et habitat, les comités locaux d'information et de coordination-personnes âgées, etc...).

Egalement, il s'inscrira pleinement dans les dynamiques de partenariat institutionnel et local qui constituent l'un des facteurs importants de la réussite des contrats de ville. Ainsi, il participera aux instances de pilotage des contrats de ville et mobilisera ses services, notamment médico-sociaux, pour participer aux réflexions et actions relatives aux quartiers concernés.

Il contribuera également aux actions visant à favoriser la participation des habitants, et préconise de privilégier l'approche globale des situations individuelles en évitant la segmentation par politique ou par acteur.

Ainsi, les territoires de la politique de la ville doivent permettre de créer les conditions d'un partenariat opérationnel au service des usagers.

### **Axe cohésion sociale**

Le Département s'impliquera particulièrement dans cet axe. En effet, ses compétences sociales visent clairement les personnes en risque ou en situation d'exclusion et ses actions en direction des publics fragiles sont très largement déployées dans les quartiers sensibles. Sa politique culturelle et sa politique d'éducation en faveur des collégiens visent également à renforcer la cohésion sociale.

Dans le domaine médico-social, le Département s'est doté d'un schéma unique, « Parcours Solidarités ». Il fixe les priorités du Département dans les domaines de l'autonomie, de l'action médico-sociale territoriale dont la protection maternelle et infantile, de la protection de l'enfance, de la prévention et la lutte contre la pauvreté, de la redynamisation de l'offre de soin.

Des actions issues du PDIE (Plan départemental d'insertion vers l'emploi) et du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) sont intégrées à Parcours Solidarités.



Les priorités du Département de la Drôme sont les suivantes :

1. dans le domaine de l'inclusion sociale :
  - soutenir l'accès aux droits et la citoyenneté
  - prévenir et traiter les situations de précarité sociale et/ou financière
  - favoriser l'inclusion numérique
  - prévenir l'entrée dans le RSA
  - développer le bénévolat des bénéficiaires du RSA
  - maintenir la participation des personnes âgées et handicapées à la vie sociale
2. dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse :
  - favoriser l'épanouissement des jeunes enfants
  - soutenir la parentalité, et particulièrement des mères isolées, des parents d'adolescents, des parents d'enfants en situation de handicap
  - favoriser la socialisation et l'insertion de tous les jeunes
  - soutenir l'éducation populaire
  - favoriser l'information des jeunes sur tous les dispositifs les concernant
  - prévenir l'inadaptation sociale des jeunes à partir de 11 ans, en particulier via la prévention spécialisée
3. dans le domaine de la santé :
  - accompagner les mères, notamment isolées ou rencontrant des difficultés sanitaires ou sociales
  - lutter contre l'obésité infantile
  - accompagner vers le soin des personnes rencontrant des difficultés sociales
  - trouver en partenariat des solutions pour les personnes présentant des troubles psychiques
  - prévenir et accompagner la dépendance
  - participer à la lutte contre la désertification médicale et faciliter l'accès aux soins
4. dans le domaine de l'éducation (des collégiens):
  - promouvoir la réussite éducative
  - prévenir le décrochage scolaire
  - promouvoir la citoyenneté et le « vivre ensemble »
5. dans le domaine culturel et sportif :
  - favoriser l'ouverture culturelle et sportive des collégiens
  - favoriser les démarches d'insertion sociale et vers l'emploi par la culture et le sport

### **Axe cadre de vie et renouvellement urbain**

Le Département pourra intervenir dans le cadre de ses politiques relatives au logement :

1. auprès des habitants :
  - lutte contre la précarité énergétique
  - actions d'auto-réhabilitation
  - aides à l'accès et au maintien dans le logement
2. auprès des bailleurs, par ses règlements d'aide à la pierre, notamment :
  - l'aide à l'adaptation de logements locatifs sociaux pour les personnes âgées ou handicapées
  - l'aide à la réhabilitation du parc locatif privé social (notamment par la participation au programme Habiter Mieux)
  - l'aide aux propriétaires occupants modestes à la réhabilitation de leurs logements insalubres.

## **Axe emploi et développement économique**

Le Département s'investit tant dans le domaine de l'accès à l'emploi que dans celui du développement économique :

1. accès à l'emploi :
  - favoriser la découverte des métiers à destination des collégiens, des jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle et des bénéficiaires du RSA
  - soutenir les missions locales et les dispositifs qu'elles portent, comme la garantie jeunes ou des projets d'actions collectives visant à favoriser l'autonomie des jeunes et leur insertion professionnelle
  - accompagner vers l'emploi les bénéficiaires du RSA et les personnes rencontrant des difficultés sociales (convention d'accompagnement global avec Pôle Emploi, convention PDIE)
  - expérimenter des formules de parrainage (comme par exemple réseau « 100 chances 100 emplois »)
  
2. développement économique (directement ou grâce à son réseau de partenaires) :
  - aides à l'expertise pour la création, le maintien ou le développement d'activités
  - accompagnement à la création d'activités notamment par le biais des plateformes d'initiatives locales avec lesquelles le Département conventionne pour soutenir l'économie de proximité et accompagner les porteurs de projet
  - aide à la structuration de la filière silver économie
  - aide au développement d'emplois dans la filière du numérique

